

Nous avons demandé que dans un premier temps que ce soit le conseil des ministres. Cela avait été rejeté. Un comité ministériel! C'est rejeté. Maintenant le ministre est seul. Nous disons: Au moins que l'agence ait la possibilité de consulter, que l'agence ait la possibilité de donner de l'information et... Evidemment, monsieur le Président, quand on a exercé, à un certain moment, les fonctions gouvernementales, on est souvent beaucoup plus prudent dans les textes de loi que lorsqu'on ne l'a pas fait.

Je suggère aux députés, qu'ils soient de l'opposition ou des députés ministériels... Vous verrez dans peu de temps, dans le cadre de l'exercice de cette loi-là, vous allez être les premiers à réagir négativement à des décisions prises uniquement par un seul ministre et par une agence qui n'a pas le pouvoir d'aller vous consulter dans les régions, soit par le biais des petites entreprises, soit par le biais du ministre responsable de la technologie, soit par le biais du ministre responsable des Communications. Il n'y a pas moyen de sortir du carcan imposé par le texte de la loi et comme il est un quasi-juge, il peut tout simplement balancer par-dessus bord et se cacher derrière le texte de la loi pour dire que la loi et le pouvoir tels que décrits dans l'article 6 ne l'autorisent pas à faire cela. Et vous allez voir des députés qui vont avoir dans leurs circonscriptions électorales une entreprise qui est juste au-dessus de la moyenne. Quand ce sont des entreprises de 100 millions, c'est sûr qu'il n'y a pas des acheteurs à tous les coins de rue. Mais si on prend de plus petites entreprises, qui, même à cinq millions, monsieur le Président... même cela peut employer plusieurs personnes, mais c'est quand même dans un niveau où des capitaux peuvent être ramassés, un financement peut être fait. Nous croyons qu'il s'agirait là d'une bonification de la loi et je ne comprends pas l'entêtement du gouvernement à ne pas vouloir élargir un peu le contexte extrêmement restreint, des articles ainsi formulés, et de l'information.

Monsieur le Président, la deuxième partie de l'amendement que l'on propose touche à l'information. Ne trouveriez-vous pas normal, députés du gouvernement auxquels je m'adresse, qui n'êtes pas impliqués dans le secret, que vous soyez informés? Vous allez avoir des choses dans vos propres ministères qui vont toucher vos propres ministères et vous allez apprendre cela par la voix des journaux? Est-ce que vous ne trouvez pas normal, d'ailleurs, d'autres sommités, le Conseil des sciences a souligné l'importance de cette divulgation de l'information. Imaginez-vous une entreprise, par exemple, qui aurait reçu du ministère responsable de la Technologie des subventions de \$300,000 et \$400,000 pour développer un projet et qu'un investisseur étranger arrive, et le ministre qui a donné les subventions ne saurait même pas, parce que les avis ne seront pas là, ne saurait même pas que les \$300,000 qu'il a donnés en subventions à l'entreprise X vont finalement servir à des capitaux étrangers alors que, peut-être, il y aurait des intérêts canadiens qui voudraient y souscrire et se porter acquéreurs de cette entreprise-là!

Monsieur le Président, j'espère que les députés ministériels au lieu de considérer notre exercice comme étant une perte de temps vont changer d'attitude et voir que peut-être, dans nos propos, il y a des choses positives, des avertissements que l'on donne, qui seront utiles à l'ensemble des députés de cette Chambre et, surtout, le fait d'avoir au Canada un plus grand nombre possible d'entreprises exploitées par des Canadiens, et

de donner la chance aux Canadiens de pouvoir se porter acquéreurs d'entreprises qui, autrement, seraient vendues à des étrangers. Et cela, s'ils ne le font pas parce qu'ils ne le savent pas et l'agence, tel que l'article 6 est décrit, n'a pas les pouvoirs de transmettre cette information-là par le biais des différents ministères concernés.

[Traduction]

**M. le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**M. le vice-président:** Le vote porte sur la motion n° 19, inscrite au nom du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** A mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

[Français]

**M. le vice-président:** Conformément à l'article 79(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

[Traduction]

Le vote suivant porte sur la motion n° 20, inscrite au nom du député d'Essex-Windsor (M. Langdon). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** A mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

[Français]

**M. le vice-président:** Conformément à l'article 79(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

• (1630)

[Traduction]

La motion suivante porte le n° 23. Toutefois, le motionnaire, le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) n'est pas présent. Y a-t-il consentement unanime pour qu'un autre député propose la motion au nom du député d'Essex-Windsor?

**Des voix:** D'accord.

**M. Simon de Jong (Regina Est) (au nom de M. Langdon)** propose: